

Le vingt-six juillet deux mille vingt-quatre, le Conseil Municipal de la Commune du BOUCHET-MONT-CHARVIN s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Franck PACCARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 juillet 2024.

Présents : Monique BARDET, Mireille TISSOT-ROSSET, Patrick DEHONDT, Laurent GEVAUX, Franck PACCARD, Vincent PASQUIER, François THABUIS, Jérôme THIAFFEY-RENCOREL et Denis ZUCCONE.

Absents (excusés) : Sébastien DRION et Sandrine BLANCHIN.

Sandrine BLANCHIN a donné pouvoir à Jérôme THIAFFEY-RENCOREL.

Laurent GEVAUX a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

Monsieur le Maire précise que le procès-verbal de la séance du 21 juin 2024 n'a pas été finalisé et propose le report de son approbation au cours du Conseil Municipal qui se tiendra le 13 septembre 2024.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour que ce point soit porté à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 13 septembre 2024.

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 21 juin 2024 : report au Conseil Municipal du 13 septembre 2024.

2) Suivi des dossiers d'urbanisme.

3) Tarifs cantine.

4) Travaux :

- Aire de jeux :
 - Point d'avancement ;
 - Attribution du lot 2 ;
 - Ex Maison Curt.
- Voirie annuelle ;
- Eau et Assainissement :
 - Point d'avancement ;
 - Transfert de compétences vers la C.C.V.T., informations aux élus.
- Cimetière.

5) O.N.F Forêts :

- Etat d'assiettes des coupes 2025 ;
- Coupes affouagères à La Greubaz.

6) Personnel communal.

7) Animations.

8) Informations et questions diverses.

6) Personnel communal :

DEL_07262024

Objet : DIMINUTION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION 2EME CLASSE.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°DEL_10592021 augmentant le temps de travail du poste d'adjoint d'animation.

Monsieur le Maire indique que l'agent a demandé à ne plus effectuer le ménage de l'école le soir.

Monsieur le Maire propose donc de diminuer les heures de travail d'un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe de 12/35^{ème} à 8,10/35^{ème} du 1^{er} septembre 2024.

Conseillers en exercice : 11
Conseillers présents : 09
Conseillers votants : 10
<u>Résultats des votes</u>
pour : 10
contre : 00
abstention : 00

Le comité social territorial auprès du CDG 74 a été consulté et a émis un avis favorable le 20 juin 2024.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de diminuer les heures de travail d'un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe de 12/35^{ème} à 8,10/35^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2024.

6) Personnel communal :

DEL_07272024

Objet : AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF.

Du fait du départ de la secrétaire générale de mairie au 1^{er} juillet, monsieur le Maire propose d'augmenter le temps de travail d'un adjoint administratif, le passant de 15h00 par semaine à 35h00 par semaine.

Le comité social territorial auprès du CDG 74 a été consulté et a émis un avis favorable le 20 juin 2024.

Conseillers en exercice : 11
Conseillers présents : 09
Conseillers votants : 10
Résultats des votes
pour : 10
contre : 00
abstention : 00

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'augmenter les heures de travail d'un poste d'adjoint administratif de 15h00 par semaine à 35h00 par semaine à compter du 24 août 2024.

5) O.N.F Forêts : Etat d'assiettes des coupes 2025 :

DEL_07282024

Objet : Etat d'assiette des coupes pour l'exercice 2025.

Monsieur le Maire fait part de la proposition de l'Office National des Forêts relative au programme des coupes de bois pour l'exercice 2025, à savoir la coupe sur la parcelle Y.

Il précise qu'il s'agira d'une coupe en vue d'une vente de bois sur pied.

Conseillers en exercice : 11
Conseillers présents : 09
Conseillers votants : 10
Résultats des votes
pour : 10
contre : 00
abstention : 00

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** cette proposition ;
- **DEMANDE** que la destination de ces coupes soit conforme aux indications portées au tableau ci-après annexé.

ANNEXE_07282024



Annexe 1

Projet Annexe DEL_07282024

COMMUNE DE BOUCHET-MONT-CHARVIN
 Mme ou M. le Maire
 Mairie 28 route de Seiraval
 74230 LE BOUCHET-MONT-CHARVIN

Proposition d'Etat d'Assiette pour la campagne 2025

Forêt de : BOUCHET-MONT-CHARVIN

Parcelle	Type de coupe (1)	Volume présumé réalisable (m3)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue doc. Gestion (2)	Proposition ONF (3)	Justification ONF (si modification)	Année d'écoulement propriétaire (4)	Mode de commercialisation				Déclaration	
								Vente avec offre en concurrence (sur pied)	Vente avec mise en concurrence (sur meuble)	Contrat Bois Région	Autre vente gré à gré		
Y	IRR	175	2,5		2025	NOUVEAU SOUMIS		B					

(1) Type de coupe : AME: Amélioration, EM Emprise, IRR irrégulière, AS sanitaire, RA rase, SF taillis sous futaie, TS taillis simple, RGN régénération
 (2) type fixe = coupe prévue à l'aménagement sans année fixée
 (3) Proposition de l'ONF : SUPP proposition de suppression ; voir le technicien ONF pour précisions sur les motifs de report ou suppression
 (4) A indiquer si différente de celle de l'ONF et à justifier dans la délibération. Si volonté de supprimer le passage en coupe, mettre "suppression"

3) Tarifs cantine.

DEL_07292024

Objet : TARIFS DE LA CANTINE SCOLAIRE.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération DEL_06332023 fixant les tarifs de la cantine scolaire 1^{er} septembre 2023.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le bilan financier de la cantine pour l'année scolaire 2024/2025.

Monsieur le Maire propose de réviser les tarifs :

- Enfant : 4,30 € le repas,
- Adulte : 7€ le repas.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

FIXE les tarifs comme suit à partir du 1^{er} septembre 2024 :

- Enfant : 4,40 € le repas,
- Adulte : 7 € le repas.

4) Travaux : Aire de jeux : Attribution du lot 1 :

DEL_07302024

Objet : MARCHÉ PROJET « CŒUR DE VILLAGE » ATTRIBUTION LOT 1.

Retire et remplace DEL_04182024

Monsieur le Maire retire et remplace la DEL_04182024 pour erreur matérielle sur l'attribution du lot 1.

En effet le lot 1 concerne les travaux de terrassement et de maçonnerie et a été attribué avec un groupement alors le marché est en sous-traitance.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

- **DECLARE** que la délibération DEL_04182024 est retirée et remplacée.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché public suivant pour le lot 1 :
Entreprise : SARL BEBER TP 157 IMPASSE DE LA CARRIERE 74230 SERRAVAL
Montant : 65895,00 € H.T. en sous-traitance avec l'entreprise TRESSE.

4) Travaux : Aire de jeux : Attribution du lot 2 :

DEL_07312024

Objet : MARCHÉ PROJET « CŒUR DE VILLAGE » : ATTRIBUTION lot 2.

Monsieur le Maire présente les travaux pour l'aménagement d'une aire de jeux dans le jardin public.

La consultation concerne le lot 2 les aménagements paysagers et VRD.

Suite à l'ouverture de plis, 4 offres ont été déposées.

Monsieur le Maire présente le rapport d'analyse des offres ainsi que le tableau d'analyse.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché public suivant pour le lot 2 :
Entreprise SAS BASSO ZI de Bavelin – 341 rue Ambroise Croizat 73400 UGINE pour le groupement avec l'entreprise SARL SCAE – 805 route de chevron – 73200 MERCURY.
Montant : 106 487 ,45 € H.T.

Conseillers en exercice : 11
Conseillers présents : 09
Conseillers votants : 10
<u>Résultats des votes</u>
pour : 10
contre : 00
abstention : 00

Conseillers en exercice : 11
Conseillers présents : 09
Conseillers votants : 10
<u>Résultats des votes</u>
pour : 10
contre : 00
abstention : 00

Conseillers en exercice : 11
Conseillers présents : 09
Conseillers votants : 10
<u>Résultats des votes</u>
pour : 10
contre : 00
abstention : 00

4) Travaux : Aire de jeux :

DEL_07322024 -

Objet : MARCHÉ PROJET « MAISON CURT » : ATTRIBUTION lot 3-4-5-6-7-8-9 et 10 . DEL_07322024

Monsieur le Maire présente les travaux pour la réhabilitation de la « Maison Curt ».

Suite à l'ouverture de plis, 21 offres ont été déposées.

Monsieur le Maire présente le rapport d'analyse des offres ainsi que le tableau d'analyse.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- **AUTORISE**

- Monsieur le Maire à signer le marché public suivant pour les lot 3-4-5-6-7-8-9 et 10:

- Monsieur le Maire à poursuivre les négociations et attributions pour les lots 1 et 2.

- Monsieur le Maire à déclarer infructueux les lots 1 et 2.

LOT 3 ITE Crépi : Entreprise TER RENOV SARL

1891 route d'Annecy 74330 POISY.

Montant : 14 624 € H.T.

LOT 4 Charpente : Entreprise THIAFFEY-RENCOREL

300 route du Bois berger 74230 SERRAVAL

Montant : 13 637 € H.T.

LOT 5 Menuiseries : Extérieures : Entreprise THIAFFEY-RENCOREL

300 route du Bois berger 74230 SERRAVAL

Montant : 16 346 € H.T.

LOT 6 Finitions intérieures : SOLA

8 route des creuses 74000 ANNECY

Montant : 14 779,04 € H.T.

LOT 7 Peintures intérieures : Entreprise TER RENOV SARL

1891 route d'Annecy 74330 POISY.

Montant : 4 241.50 € H.T.

LOT 8 Carrelage : SAS La Dent de Cons

558 chemin Pérouses 74210 FAVERGES SEYTHENEX

Montant : 7 374.90 € H.T.

LOT 9 Sanitaires : Cédric Plomberie

Les Murailles 74230 MANIGOD

Montant : 9 519,91 € H.T.

LOT 10 Electricité : CLET Electricité

73 rue de la poste 74210 DOUSSARD

Montant : 7 584,21 € H.T.

Conseillers en exercice : 11

Conseillers présents : 09

Conseillers votants : 8

Résultats des votes

pour : 8

contre : 00

abstention : 00

Le Maire,

Monsieur Franck PACCARD.



A blue circular official stamp of the Municipality of Bouchet-Mont-Charvin is partially obscured by a handwritten signature in black ink.

Le Secrétaire de séance,

Monsieur Laurent GEVAUX.



A handwritten signature in black ink.